

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 01 juillet, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 25 juin 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Chrystel DERAY à Mme Sylvie ROBY.
M. Didier KHOURY à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Djedjiga ISSAD à Mme Marilyne LANTRAIN.

Absents excusés :

Absents :

M. RENAULT Etienne, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2024DELIB0085 - APPROBATION DE LA MODIFICATION AU CONTRAT EN COURS D'EXÉCUTION
RELATIVE AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE
SIGNER L'AVENANT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.21222-21,
Vu le Code de la commande Publique et notamment ses articles L.2123-1, L.2194-1,
R.2194.-8 et R.2194-9,
Vu la délibération 2022 DELIB0086 du 26 septembre 2022 relative à la passation du marché de travaux d'éclairage public,
Vu les marchés de travaux pour l'éclairage public,
Vu l'exposé ci-dessus,
Vu le projet de modification au contrat en cours d'exécution,
Vu l'avis de la Commission n°9 « Transition Ecologique, Environnement et Bâtiments Communaux » du 18 juin 2024,

Considérant que, par délibération du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché de travaux d'éclairage public décomposé en 3 lots,
Considérant les fortes augmentations des prix d'énergie, la modernisation de l'éclairage est une priorité pour la ville et il est nécessaire de moderniser les équipements et installer un éclairage LED dans l'ensemble du Parc des Sports.
Considérant que dans ce contexte, il est nécessaire de conclure un avenant relatif au lot 1 visant à l'introduction des travaux de rénovation et de modernisation non prévus au marché initial,
Considérant que cette modification ne bouleverse pas l'économie générale des marchés, ni n'en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont remises en cause,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant au marché du lot n°1 : TRAVAUX, REPARATION et ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC avec l'entreprise DERICHEBOURG, 51 rue des Mèches - 94000 CRETEIL portant le montant annuel maximum du marché à 775 000,00 € HT, soit 930 000,00 € TTC sur les trois périodes restants, soit une augmentation de 14,81% par an.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec la société DERICHEBOURG pour le lot n°1 dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024 aux chapitres et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

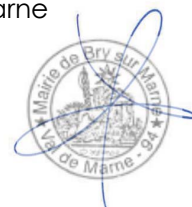
Publiée le : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE
1 Grande Rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
Tél. : 01 45 16 68 00
Courriel : mairie@bry94.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

DERICHEBOURG
51 chemin des Mèches
94000 CRETEIL
01.45.13.42.00
SIRET : 753 079 698 00084 Code APE 4321 A
Derichebourg.energie.ep@derichebourg.com

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de travaux d'éclairage public
Lot n°1 : Travaux, réparation et entretien de l'éclairage public

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **11 octobre 2022**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **un an, reconductible 3 fois (soit 48 mois).**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant maximum HT annuel : **675 000 €**
- Montant maximum TTC annuel : **810 000 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Suite aux fortes augmentations des prix d'énergie, la modernisation de l'éclairage est une priorité pour la ville et le coût de renouvellement annuel prévu sur la ville est supérieur au montant maximum autorisé par le marché. Le montant maximum sera ainsi augmenté de 100 000 € HT par an sur les trois périodes restants du marché, totalisant 300 000 € HT, soit **14,81% d'augmentation annuelle ou de 11,11% d'augmentation sur la totalité du marché.**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Période	Montant HT Marché initial	Montant HT Avenant	Montant HT Nouveau marché	% d'augmenta tion
11 oct 2022-11 oct 2023	675 000,00 €		675 000,00 €	100,00%
11 oct 2023-11 oct 2024	675 000,00 €	100 000,00 €	775 000,00 €	114,81%
11 oct 2024-11 oct 2025	675 000,00 €	100 000,00 €	775 000,00 €	114,81%
11 oct 2025-11 oct 2026	675 000,00 €	100 000,00 €	775 000,00 €	114,81%
TOTAL	2 700 000,00 €	300 000,00 €	3 000 000,00 €	111,11%

Montant annuel de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant annuel HT : **100 000,00 €**
- Montant annuel TTC : **120 000,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **14,81 %**

Nouveau montant annuel du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant annuel maximum HT annuel : **775 000 €**
- Montant annuel maximum TTC annuel : **930 000 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CORDIER David, directeur,		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Bry-sur-Marne, le

Signature :

Le Maire,

Charles ASLANGUL

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.